

## DEC200148DR12

**Décision portant nomination de M. Sébastien SORACE aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Provence et Corse**

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC180759DAJ du 22 février 2018 modifiée par la décision DEC192508DAJ du 30 septembre 2019, donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Sébastien SORACE, assistant ingénieur, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 janvier 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine Gibello

